

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur les modifications proposées pour renforcer le Règlement sur la protection des passagers aériens

Nom: Walid Mansouri

Date: 2023-07-25

Pour que le transport aérien fonctionne il faut mettre en place les mêmes lois qu'en Europe !

Retard de plus de 3hrs - indemnité de 600€ !

Les compagnies au Canada sont trop protégés ! La météo est quelque chose qu'ils ne contrôlent pas tout le reste ils contrôlent ! La maintenance, tirer l'avion, les bagages, l'absence de cabine crew ou pilote...

C'est un problème d'organisation la plus part des retards ! Le passager est vraiment laissé à l'abandon !

Et surtout quand les problèmes sont là aucun staff pour aider, aucun voucher, aucune nourriture ou boisson...

Pour faire bouger les compagnies il faut les mettre face au problème avec un risque financier derrière ! A partir de là tout marchera comme en Europe ou asie...